

QUELLES PROCÉDURES ? LES VIOLENCES SEXUELLES

> SIGNALEMENT OU PLAINTE AU PROCUREUR
> PLAINTE SIMPLE AU COMMISSARIAT
> PLAINTE AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

> SIGNALEMENT À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE / PROTECTION POPULATIONS
> SIGNALEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DES SPORTS

> SIGNALEMENT À LA FÉDÉRATION
> SIGNALEMENT À UNE LIGUE RÉGIONALE OU À UN COMITÉ

CES 3 PROCÉDURES NE SONT PAS EXCLUSIVES LES UNES DES AUTRES ET SONT MENÉES SIMULTANÉMENT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Fédération Française Roller & Skateboard

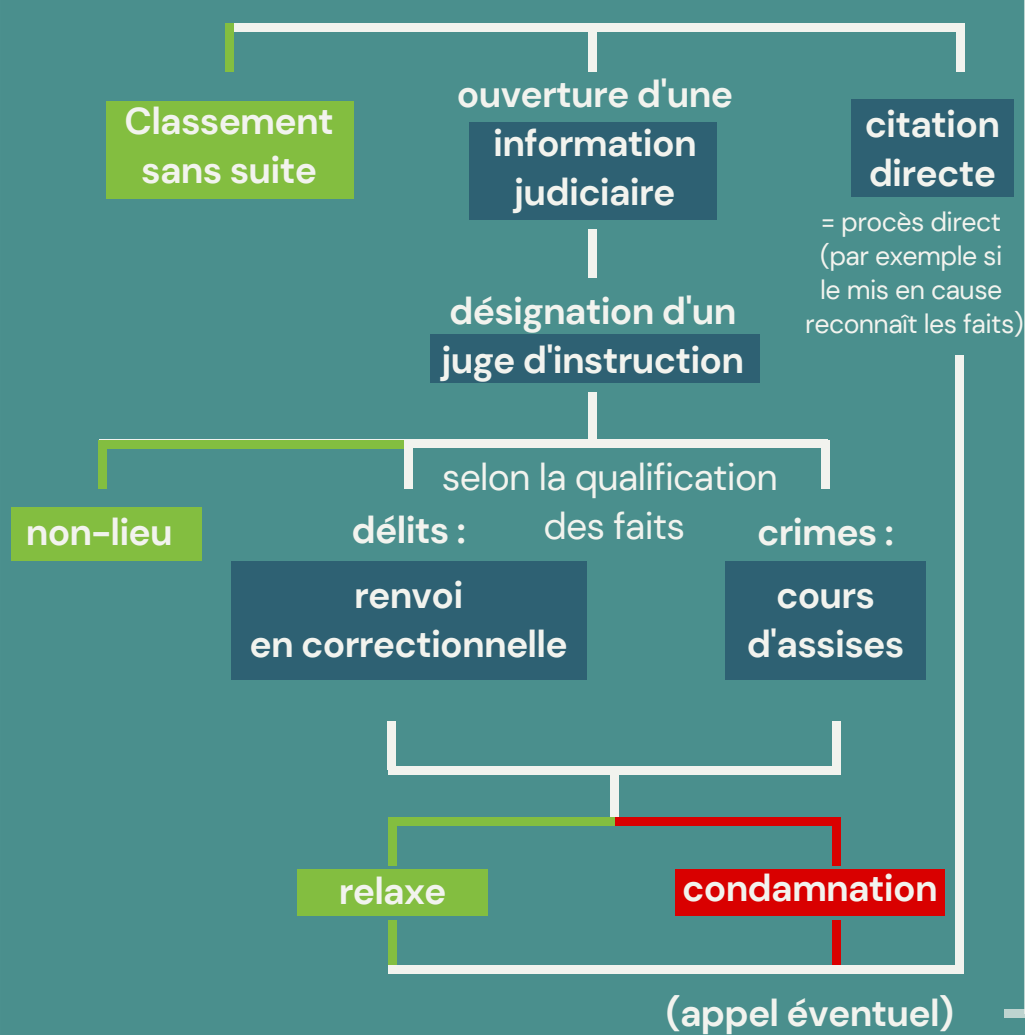


Déclenchement d'une

PROCÉDURE JUDICIAIRE

enquête préliminaire

(enquête de police ou de gendarmerie)



DÉLAI MAXIMUM POUR DÉPOSER PLAINTE À COMPTER DES FAITS

- délits : 6 ans
- crimes : 20 ans
- délits sur mineurs : jusqu'à 10 ans ou 20 ans après la majorité suivant les cas
- crimes sur mineurs : jusqu'à 30 ans après la majorité

Enjeux

- faire condamner l'agresseur
- faire indemniser la victime (si partie civile)

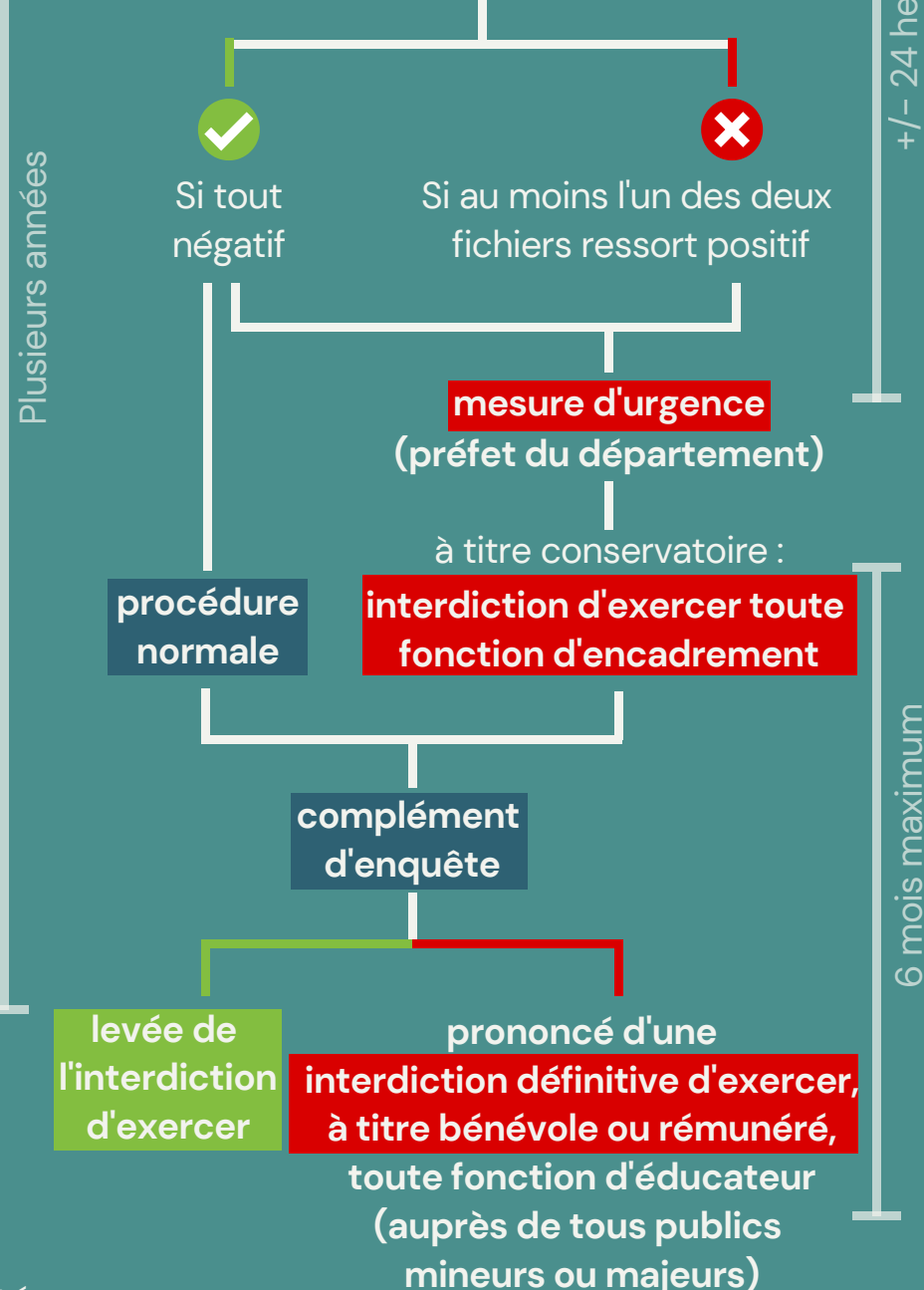


Déclenchement d'une

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

enquête administrative

= consultation fiche B2 (casier judiciaire) et FIJAIS



+/- 24 heures

6 mois maximum

Enjeux

- Protéger les pratiquants
- Interdire à un agresseur d'exercer (dans un club, un pôle, etc.)



Déclenchement d'une

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

si faits = actes (agressions, atteintes...)

engagement de poursuites disciplinaires (décision : président de la Fédération ou de la commission disciplinaire)

mesures conservatoires selon la gravité :

suspension de fonction ou de participation à une manifestation

(décision : président de la Fédération)

instruction

audience au fond

(commission de première instance)

relaxe

sanction

(appel éventuel)

10 semaines maximum

Enjeux

- Protéger les pratiquants
- interdire toute mutation et/ou tout renouvellement (blocage Rolskanet) et/ou toute activité arbitrale